
Programme élections départementales

22 – 29 mars 2015



Gouvernance, éthique et inclusion citoyenne

Les départements ne sont pas exempts de la crise démocratique que connaissent les institutions politiques : abstention, perte de confiance dans l'action politique et dans les élu-es suite à des "affaires", incompréhension concernant les différents échelons de collectivités.

Les citoyens aspirent au renouvellement des pratiques politiques et démocratiques (transparence, implication des citoyens dans la prise de décisions, place des initiatives citoyennes - associations, collectifs - dans l'action publique).

Si les écologistes sont favorables à la disparition des départements dans le cadre d'une nouvelle organisation territoriale, leur présence dans cette élection pourtant n'est pourtant pas incohérente. Les écologistes ont toujours fait le choix d'investir les institutions en parallèle de leurs actions sur le terrain et dans les associations. Les départements ont aujourd'hui encore des compétences essentielles sur les questions de solidarités, d'insertion. Ils sont un échelon sur lequel s'appuyer pour faire avancer la transition écologique sur les territoires.

Le défi est donc de préparer l'avenir, de mettre en place une organisation capable de mettre en oeuvre des politiques efficaces reposant sur des services fonctionnels, transférables à l'avenir sans trop de difficulté pour les agents ni pour les usagers.

Dès aujourd'hui, il s'agit aujourd'hui de pouvoir transformer les politiques publiques départementales. La vision productiviste et « croissantiste » de la gauche historique a fait la preuve de son inefficacité sociale et de sa dangerosité environnementale. Nous prôtons donc une vision nouvelle du développement de la société. Cependant ces considérations ne doivent pas nous faire perdre de vue que non, la droite et la gauche, ça n'est pas la même chose. Lorsque l'on compare les politiques menées par les conseils généraux de droite et de gauche, on réalise que les politiques menées sont très différentes.

Partant de ce constat, l'enjeu pour nous est donc :

- De s'opposer à la conquête de départements par la droite qui conduirait à des politiques encore plus dures ;
- De rendre les politiques départementales plus écologiques : c'est-à-dire de faire en sorte qu'elles prennent mieux en compte l'environnement, intègrent plus la démocratie comme facteur d'efficience, et mènent les politiques sociales selon une vision plus globale de la société ;
- De préparer l'évolution institutionnelle et la suppression progressive des départements.

• Vers plus de démocratie

Le mode de scrutin actuel est particulièrement anti-démocratique, il favorise le bipartisme et impose aux autres formations – si elles souhaitent avoir des élu-es – de faire conclure des accords électoraux avec les premières. C'est pour éviter ce déséquilibre que nous souhaitons mettre en place la proportionnelle pour cette élection via un scrutin de liste départementale.

En dehors des périodes électorales, les écologistes proposent, pour favoriser la démocratie et l'implication des citoyens d'instaurer au niveau départemental :

- Le droit d'interpellation des citoyens vers le conseil départemental ;
- Le droit de référendum d'initiative locale ;
- La simplification des procédures mais aussi la lisibilité de l'action publique qui doit guider la stratégie et la mise en œuvre de la politique de la collectivité départementale ;
- Les élu-es écologistes s'engagent par ailleurs à présenter chaque année un bilan de mandat.

• Vers plus d'efficacité

L'efficacité, c'est de construire avec les citoyens les solutions et pas uniquement de les consulter sur les questions qui les préoccupent. Pour cela, les écologistes s'engagent à :

- Mettre en place dans leur canton un conseil des acteurs du territoire ;
- Consulter régulièrement les électeurs du département ;
- Renforcer l'intercommunalité, pour traiter au bon niveau certaines compétences comme la gestion des collèges, le ramassage scolaire. L'évolution institutionnelle en débat actuellement - même si les hésitations gouvernementales ne permettent pas d'y voir clair - va de toute manière poser la question de la proximité. Il est primordial de placer le citoyen au cœur des réformes pour une gouvernance participative de proximité ;
- Assurer la proximité en mettant en place une territorialisation des actions du département, si nécessaire, sur la base du schéma départemental de coopération intercommunale ;
- Nommer des conseillers départementaux délégués à la coopération territoriale pour favoriser la complémentarité et éviter les doublons.

• Plus de proximité

Pour plus de proximité, les écologistes proposent d'inscrire la politique départementale dans une vision renforçant le rôle et la place des intercommunalités.

Dès son installation, l'assemblée départementale désigne des référent-es choisi-es en son sein pour la représenter sur les territoires de chaque intercommunalité. Ces référents assureraient un lien avec les partenaires du conseil départemental sur ce territoire (collectivités, associations, acteurs économiques) et les habitants ou usagers des services départementaux.

Nos propositions phares

Instaurer des conseils de citoyens/usagers des services du conseil général à l'échelle des cantons

- Les élu-es écologistes s'engagent à mettre en place dans leur canton (et au niveau départemental s'ils en ont les moyens) un conseil des acteurs du territoire pour les accompagner tout au long de leur mandat.

Le référendum et le droit d'initiative locale :

- Le ***droit d'interpellation des citoyens*** : à partir d'une pétition signée par 5% d'habitant-es issus de plus de 10% des communes du département, la demande est abordée en séance publique du conseil départemental.
- Le ***droit de référendum d'initiative locale*** : à partir d'une demande signée par 15% d'habitant-es issus de plus de 20% des communes du département.

Une gestion nouvelle, plus démocratique et plus efficace des politiques sociales

- ***Mieux organiser la cohérence en matière d'action sociale et médico-sociale*** : l'impact des différentes réformes passées et en cours relatives à l'organisation sociale et médico-sociale génèrent des fractures territoriales, nuisant à la cohérence des interventions du parcours social, professionnel et de santé. Il en résulte des interventions fragmentées dont la séquence correspond rarement aux besoins globaux des citoyens.
- ***Organiser le décloisonnement des politiques sociales, d'hébergement et de l'autonomie au sein du département*** : C'est une nécessité avant tout sociale mais également économique. Une juste articulation avec le conseil régional est nécessaire pour faire cohabiter le développement économique et social régional et l'action sociale départementalisée. Pour remédier au cloisonnement des politiques sanitaires et sociales, une plus grande cohérence sera recherchée dans la programmation et les financements de l'Agence régionale de santé.
- La réorganisation des politiques sociales locales doit privilégier l'intérêt des citoyens et leur implication aux décisions publiques.
- Il s'agit de prendre en compte chaque résident du département non plus comme un bénéficiaire d'une prestation d'action sociale mais comme un acteur disposant d'une capacité délibérative.

Égalité des territoires

Le projet porté par les écologistes, « Vivre Mieux », propose de construire collectivement une société plus solidaire, travaillant moins et mieux, sans discrimination, entre autres, de condition sociale ou de lieu d'habitation. Or les services et les activités se concentrent de plus en plus dans les centres urbains d'un côté, alors que de l'autre la périurbanisation continue et que les campagnes se vident de leurs paysans.

Pour de meilleures conditions de vie dans le respect de l'environnement, il est primordial d'encourager non plus la compétition, mais la coopération entre les territoires. Pour cela, les écologistes font deux grandes propositions :

Une réelle égalité d'accès aux transports et aux services de base, comme les maisons de santé, l'école, la poste, les commerces, l'administration...

Une aide à la structuration des circuits courts dans chaque bassin de vie, pour les marchés, la restauration collective mais aussi l'industrie.

- **Egalité d'accès aux transports et services de base**

Les zones rurales éloignées des centres urbains se vident, leurs populations vieillissent, les espaces et parfois le bâti tendent à déperir. La fermeture d'établissements scolaires, hospitaliers, administratifs ou encore postaux impacte durement ces territoires. Une commune sur deux n'a plus de commerce. Le nombre d'épiceries a chuté, conséquence de l'augmentation du nombre de supermarchés et des hypermarchés en zone péri-urbaine.

La part des déplacements en transports en commun ne représente qu'un vingtième du volume total des déplacements en milieu rural. Et en réalité les 3/4 de ces déplacements en transport en commun concernent les scolaires et les étudiants.

Des initiatives locales tentent d'inverser la tendance, elles constituent autant de points d'appui pour un véritable renouveau de ces territoires.

Nos propositions phares

- **Une taxe sur l'urbanisation des terres agricoles à hauteur de 50 %** du montant du prix de vente du foncier agricole à l'achat. La moitié de cette taxe sera affectée à un fonds régional pour la reconversion des friches industrielles et commerciales, l'autre moitié à un fonds régional pour des acquisitions foncières en faveur de l'installation d'agriculteurs biologiques.
- La définition de seuils de densité de population en dessous duquel l'État s'engage à

prendre des mesures particulières d'incitation au peuplement.

- **L'incitation fiscale à l'installation de médecins et autres professionnels de santé**, le soutien à leur embauche comme salariés, le renforcement de l'appui aux maisons médicales et aux cabinets mobiles.
- La relance, dans les bourgs, des **maisons de services publics polyvalents**.
- **Conditionner l'ouverture d'une grande surface** en chef-lieu de canton à l'ouverture d'une annexe dans une petite commune.
- Le **soutien aux circuits courts** ainsi qu'aux dynamiques associatives locales visant à compléter l'offre de services : crèches et garderies parentales, services alternatifs de transports à la personne, commerces solidaires de proximité, notamment dans le cadre de l'économie sociale et solidaire et des coopératives d'activités.
- **L'aide aux transports innovants** (taxis collectifs et covoiturage) et à l'équipement des collectivités en véhicules moins polluants, mieux adaptés aux besoins locaux et à une plus grande fréquence.
- Une vraie **politique du logement et de l'habitat en milieu rural** : obligation d'entretien des biens inoccupés depuis longtemps et possibilité de leur réquisition temporaire, veille sur les logements insalubres mis à la location, pourcentage obligatoire de logements sociaux.

- **Structuration des circuits-courts**

Le conseil départemental peut aider à la structuration des circuits courts, notamment en **encourageant les bonnes pratiques dans la restauration collective comme les collèges (1 milliard de repas servis par an !), hôpitaux ou EHPAD**.

La demande ainsi créée constitue un **point d'ancrage permettant l'émergence de filières et de réseaux locaux** appelés à se développer, à se compléter et à se diversifier. Un tel dispositif suppose une organisation économique adéquate, comme l'ont fait certains conseils généraux, pour mettre en regard la demande des restaurants et l'offre éventuellement regroupée des agriculteurs. Des écologistes dont Catherine Brette, conseillère générale de l'Isère, sont déjà engagés dans des démarches de généralisation et d'essaimage de restauration bio et locale dans la restauration collective (www.unplusbio.org). Cette organisation doit se compléter par un soutien à l'investissement des agriculteurs dans des équipements de présentation et de transformation artisanaux leur permettant de répondre à la demande.

En parallèle, un **soutien doit être apporté aux artisans, avec un appui particulier aux productions emblématiques du département**. La promotion et le soutien aux fêtes et autres manifestations centrées sur la mise en marché des produits locaux est aussi un soutien utile à l'élargissement de leur accessibilité, à condition que cela ne se limite pas à des manifestations

folkloriques, mais s'appuie sur un vrai développement de la production et de la transformation locale.

Le **soutien à la relocalisation de l'économie** complète les actions du conseil départemental pour maintenir sur les territoires des points de contact entre les services publics et les citoyens. Ces points de contact doivent servir de point d'appui à des services commerciaux qui ensemble rendent le territoire vivant. Ces points de contact prennent des formes multiples qu'il faut soutenir : marchés paysans, coopératives de vente ou d'achat de produits agricoles locaux et /ou bio, points de dépôt, vente directe, etc. Toutes ces formes de commerces alimentaires doivent être suivies, aidées et accompagnées avec une attention particulière aux équipements nécessaires au respect de la réglementation, souvent défavorable à ces commerces : prises électriques sur les marchés, équipements de présentation ou de maintien de la chaîne du froid, traçabilité des produits présentés, mutualisation de services annexes aux produits (recettes, savoir-faire, règles d'usage, etc.)

La structuration des circuits courts passe aussi par la **maîtrise du foncier et l'aide à l'installation de producteurs de produits locaux** : maraîchers, éleveurs, arboriculteurs, céréales traditionnelles, boulangers paysans, huiles typiques, sauces et préparations diverses, produits transformés ou semi-transformés.

Pour assurer l'égalité des territoires, il est nécessaire de maintenir, dans nos bourgs et nos quartiers, les emplois qui garantissent leur dynamisme. En plus de l'accès aux services de base, les écologistes travailleront à la structuration de filières en circuits courts intenses en emplois qui permettent aux territoires de gagner en autonomie. Les restaurants des collèges, hôpitaux, maisons de retraite peuvent assurer aux producteurs locaux les débouchés stables dont ils ont besoin pour initier leur activité.

Solidarités

Au fondement de la citoyenneté sociale, la solidarité n'est ni une assurance, ni une charité, mais l'un des piliers des politiques départementales

Partout dans notre pays, des initiatives citoyennes émergent pour améliorer la vie quotidienne, créer du lien social, accompagner l'emploi, faire vivre les territoires en milieu urbain tout comme en milieu rural. Le rôle des conseils départementaux est d'accompagner, de promouvoir cette mutation écologique, sociale, et économique qui est en train de transformer notre société, améliorant la vie quotidienne des citoyens pour combattre les crises qui frappent la France et l'Europe.

Les politiques sociales sont les compétences principales du département : Revenu de Solidarité Active, plan gérontologique et Allocation Personnalisée d'Autonomie, Prestation de Compensation du Handicap, et les politiques d'accueil, d'accompagnement et d'insertion qui s'y rapportent. Le département organise également la protection de l'enfance en danger, ainsi que les dispositifs d'accueil et d'accompagnement de la petite enfance, et les collèges.

Les départements devront donc relever un double défi : tout à la fois assurer une protection à tous et toutes, et en priorité aux personnes les plus vulnérables, en s'appuyant notamment sur les initiatives citoyennes et repenser profondément notre approche des politiques sociales. Il est nécessaire de redonner à chacun le pouvoir d'inventer des solutions afin d'agir pour influencer sur le fonctionnement global de la société.

Nos propositions phares

L'instauration d'un revenu de base

Nous réaffirmons clairement notre volonté de mise en place pour toute citoyenne et pour tout citoyen d'un revenu d'existence universel, inconditionnel, cumulable avec d'autres revenus, y compris salariés, d'un montant suffisant pour vivre décemment.

Le revenu de base fait écho à une société inclusive, qui n'exclut personne. Adopter le revenu de base, c'est acter le fait que le droit à une existence digne est un préalable indispensable à l'appartenance et la participation à la société. C'est une évolution culturelle, une nouvelle forme d'organisation collective, de solidarité qui permet à chacun de satisfaire ses besoins essentiels et de ne pas être exclu.

Développons l'économie d'abord sociale et solidaire : Favorisons le développement des coopératives, mutuelles, associations et des clauses d'insertion. Ainsi nous favoriserons un développement pérenne, écologique et durable de l'activité économique.

Pour un véritable accès aux droits et une politique sociale répondant aux nouveaux risques environnementaux du XXI^e siècle

Développer ou créer des Espaces Départementaux des Droits et de Solidarité Écologique

maillant le territoire, dédiés à l'accompagnement à l'accès aux droits sociaux et au soutien aux actions concrètes initiées par les acteurs du territoire pour lutter contre l'exposition aux polluants, assurer l'accès à l'eau et l'énergie et garantir une alimentation saine.

Les départements doivent s'adapter aux handicaps et non l'inverse

L'élaboration d'un agenda 22 pour l'égalité des chances des personnes handicapées et valides permettra de passer d'une vision sectorielle à une accessibilité universelle, les bâtiments départementaux en étant l'exemple. La réduction du délai d'accès aux droits guidera l'amélioration nécessaire du fonctionnement des Maisons Départementales des Personnes Handicapées.

Initier une politique innovante en direction des personnes âgées

Augmenter le nombre de places d'accueil en public et privé à but non lucratif de façon à rattraper le nombre de places en privé à but lucratif ; prendre les mesures concernant le forfait hébergement de sorte que les retraité/es puissent assumer seul/es cette charge (imputation des coûts immobiliers répartie sur les différentes sections, charge des structures liées au personnel prise en charge par l'assurance maladie, basculement des dépenses d'animation du tarif hébergement sur le tarif dépendance).

Les aidant/es : professionnaliser le formel et accompagner l'informel

Une véritable formation diplômante au service à la personne, avec de vraies perspectives de carrière, doit être proposée, y compris en formation continue et un réel statut de l'aidant/e doit voir le jour qui prendra en compte les aidant/es formel/les et informel/les.

Garantir l'accès au droit commun des populations migrantes

Le département doit être le garant du respect des droits et de la dignité des personnes en accompagnant les familles en situation irrégulière, et en protégeant les mineur/es isolé/es étranger/es en leur assurant les mêmes prestations qu'aux mineurs nationaux, notamment le droit à la scolarisation et l'hébergement dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance.

Une politique de l'enfance pour bien grandir

De la petite enfance à la majorité, nous souhaitons mettre en place une politique cohérente fondée sur l'épanouissement, l'autonomie et la lutte contre la pauvreté des enfants, en élaborant dans chaque département un projet de territoire pour l'enfance auquel collaborent l'État, la Caf et les communes. Donnons la priorité au développement des places en crèche, en favorisant la mixité sociale, le développement des produits de soin biologiques respectant la santé des enfants et la qualité de l'air par l'utilisation de mobiliers et de produits de consommation sans substances chimiques nocives.

Un budget participatif pour l'éducation dans les collèges

La coopération de tou-tes permet de poser des diagnostics partagés, de travailler la cohérence et la continuité éducative et d'imaginer des réponses aux difficultés des élèves et de leurs familles, de proposer des projets dans lesquels les jeunes sont partie prenante, y compris en dehors du temps scolaire. Elle peut se traduire par l'utilisation des bâtiments hors temps

scolaire ou la création de Centres de Loisirs Associés aux Collèges (CLAC) dans les zones rurales, ou les zones urbaines prioritaires.

- **L'économie d'abord sociale et solidaire**

L'économie sociale et solidaire est une autre façon de concevoir l'économie ! Elle représente 10 % d'un PIB qui stagne, 440 000 emplois créés en 10 ans, l'économie de l'avenir !

La réorientation du budget départemental relatif à l'économie vers **un service autonome « Économie sociale & solidaire »** est nécessaire pour développer un réseau et lancer un appel à projet annuel favorisant l'insertion des allocataires du RSA ou des jeunes éloignés de l'emploi, le soutien aux initiatives locales, le développement durable et l'encouragement d'actions de mutualisation. En complément, le Département **généralise les clauses d'insertion sociale et environnementale dans les commandes publiques**, en réservant dans les marchés publics une partie du temps de travail aux personnes les plus éloignées de l'emploi : allocataires du RSA, jeunes non diplômés, demandeurs d'emploi de longue durée, travailleurs handicapés...

À partir de diagnostics locaux qui doivent impliquer des intercommunalités, des bassins de vie, des parcours doivent être proposés qui incluent des dispositifs d'insertion par l'économique. Ce travail doit être effectué **avec les partenaires institutionnels**. Avec l'**Europe** dont le programme opérationnel FSE visant à « lutter contre la pauvreté et à promouvoir l'inclusion » en renforçant l'employabilité des personnes les plus éloignées du marché du travail, peut venir financer les Plan Locaux par Insertion Économique ainsi que les Projets de Ville ; ou avec les **conseils régionaux** pour des actions qui relèvent de l'accompagnement social et de la formation professionnelle.

- **Pour un véritable accès aux droits et une politique sociale répondant aux nouveaux risques environnementaux du XXIe siècle**

À ce jour, nous ne sommes pas en mesure d'assurer à chacun l'accès à ses droits, alors même que nous savons répondre aux nouveaux risques environnementaux, précarité énergétique, problème d'accès à une alimentation saine, non accès au transport alternatif à la voiture.

Pour remédier à cela nous proposons de développer ou de créer **des Espaces Départementaux des Droits et de Solidarité Écologique**. Ces espaces devront mailler le territoire, favoriser le dialogue et la coopération entre les acteurs sociaux et assurer une information sur les droits existants et les moyens de lutte contre les inégalités sociales et écologiques. Pour garantir la protection face aux nouveaux risques environnementaux, ces espaces travailleront à développer et soutenir les actions concrètes initiées par les acteurs du territoire, telles que les paniers solidaires en circuits-courts, ou les économies énergétiques, et accompagner les personnes dans leurs démarches pour des aides aux impayés lié à l'eau ou l'énergie.

- **Les départements doivent s'adapter aux handicaps et non l'inverse**

Le handicap est désormais défini à partir de la prise en compte de la vie de la personne qui doit pouvoir accéder aux dispositifs de droit commun, quel que soit son âge : accès à l'éducation et à la formation, à l'emploi, au logement, aux loisirs et aux sports, à la culture, à l'information, aux soins, à la mobilité, aux instances de la société civile et civique. L'application de la loi de 2005 a été repoussée en partie, mais le département se doit d'être exemplaire : **l'élaboration d'un agenda 22 pour l'égalité des chances des personnes handicapées et valides** (22 règles standard sur l'égalité des chances des personnes handicapées adoptées par l'ONU en 1993), en lien avec celui de la région s'il existe, permettra de définir la stratégie à mener pour passer d'une vision sectorielle à une accessibilité universelle.

Améliorons le fonctionnement des **Maisons Départementales des Personnes Handicapées** : accès unique aux droits et aux prestations, Aide aux Adultes Handicapé/es (AAH), Prestation de Compensation du Handicap (PCH), Majoration Tierce Personne (MTP) de la CAF. Le délai de traitement doit être réduit (6 mois de moyenne actuellement) et il faut affecter les ressources humaines nécessaires pour un traitement sérieux et différencié des personnes en situation de handicap.

Concernant l'emploi, **un Plan Départemental d'intégration des travailleurs handicapés** (PDITH) dynamisera le travail en réseau avec les acteurs et actrices de l'insertion professionnelle en milieu ordinaire, en lien avec les Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT), tout en mobilisant les entreprises pour **l'emploi des travailleur/ses handicapé/es** et pour leur maintien dans l'emploi.

- **Initier une politique égalitaire en direction des personnes âgées**

La loi pour l'adaptation de la société au vieillissement confirme la tendance à **privilégier le maintien à domicile pour l'hébergement des personnes âgées**. Choix qui peut être judicieux mais revient à faire porter la majeure partie de la responsabilité sur les familles : il conviendra d'en tenir compte dans les politiques budgétaires et celles d'aides aux aidant/es. **Il revient aux collectivités territoriales de mettre en place les politiques de prévention qui ne se limitent pas à la santé mais nécessitent une action forte en termes d'adaptation des équipements, des logements et des services aux personnes en perte d'autonomie**. Il s'agit d'initier des politiques publiques innovantes afin d'optimiser la qualité de vie de leurs populations vieillissantes, mais également pour favoriser le lien intergénérationnel, lui-même au centre des politiques sociales et d'insertion. Lors de la conception des nouveaux établissements, le respect de la vie des personnes âgées sera assuré dans tous les domaines, y compris celui de la vie affective.

Nous voulons augmenter le nombre de places d'accueil en public et privé à but non lucratif de façon à rattraper le nombre de places en privé à but lucratif ; prendre les mesures concernant le forfait hébergement de sorte que les retraité/es puissent assumer seul/es cette charge (imputation des coûts immobiliers répartie sur les différentes sections, charge des structures liées au personnel prise en charge par l'assurance maladie, basculement des dépenses d'animation du tarif hébergement sur le tarif dépendance).

- **Des projets innovants en lien avec les animaux domestiques**

Les conseils départementaux, qui ont pour principale compétence l'aide sociale, peuvent également mettre en place des projets innovants en lien avec les animaux.

- Dans les plans départementaux d'action pour le logement des personnes défavorisées : permettre la présence de l'animal de compagnie pendant les périodes d'hébergement ou de logement intermédiaire, afin de faciliter l'accès au logement des propriétaires d'animaux.
- Dans les schémas d'organisation sociale et médico-sociale (personnes âgées et personnes en situation de handicap) : permettre la présence de l'animal de compagnie dans les dispositifs d'accueil et d'hébergement, recourir à la médiation animale afin de lutter contre l'isolement des personnes âgées ou à visée thérapeutique.

- **Les aidant/es : professionnaliser le formel et accompagner l'informel**

Il nous semble essentiel de **développer des services à la personne socialement utiles et créateurs d'emplois de qualité**. Le conseil général doit veiller à ce que les emplois dans les services du care (société du soin) ne soient pas des « petits boulots » mal payés, précaires ou particulièrement pénibles, alors qu'il s'agit d'emplois de haute technicité. Dans ce but, il convient de **soutenir prioritairement les structures prestataires à but non lucratif qui s'engagent dans un réel processus de qualification, de professionnalisation et d'amélioration des conditions de travail et d'emploi**.

Les modes de financement doivent permettre d'intégrer l'ensemble des temps de travail (et non les seuls temps d'intervention au sens strict) et l'ensemble des services fournis aux bénéficiaires (notamment les actions de prévention ou d'accompagnement social). Il n'y aura pas de services de qualité sans emplois de qualité.

- **Lutter en faveur de l'égalité femme / homme et contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre**

Pour construire une société fondée sur le respect des différences et l'égalité, nous proposons de soutenir l'intervention au sein des collèges, sur les questions d'égalité femme/homme, la santé sexuelle et la lutte contre les discriminations ; de favoriser l'information de tout-es sur les questions de contraception et d'IVG, notamment grâce aux plannings familiaux ; de renforcer la prise en charge des victimes de violence conjugale en assurant le maintien à domicile des femmes victimes de violence lorsqu'elle le souhaitent, en créant des logements-relais et en développant la coordination des lieux d'accueil et d'hébergement.

- **Soutien affirmé à la société civile et aux associations**

Dans un contexte budgétaire contraint, il est important de soutenir les structures, notamment associatives, agissant en faveur de l'intérêt général. Nous souhaitons **sortir de la logique du financement uniquement au projet** pour prendre en compte les besoins en fonctionnement

d'activités essentielles à la vie des territoires. Donnons une visibilité sur leur financement en **nous engageant dans des conventions pluriannuelles de financement.**

Nous souhaitons également être en soutien d'actions nouvelles par la **création d'un fond d'initiatives citoyennes** visant notamment à soutenir la réappropriation des espaces publics, la participation citoyenne ou l'éducation populaire.

L'autonomie, l'autogestion, la responsabilisation des citoyennes et des citoyens sont au coeur du projet social des écologistes. Nous soutiendrons les initiatives permettant aux citoyens d'être acteurs de leurs propres vies et qui mettent en commun leurs propres réponses aux questions sociales. Qu'il s'agisse de crèches parentales, de maisons autogérées pour personnes âgées, d'habitat coopératif, de jardins partagés, d'AMAP, de régie de quartier, nous accompagnerons et valoriserons ces expertises citoyennes.

- **L'immigration, source de richesses culturelles, économiques et humaines**

C'est une réelle chance pour nos territoires, d'où la mise en place d'un **conseil départemental des résident-es étranger-es**. L'accès au droit commun doit être assuré aux immigrant-es :

- Garantir aux mineur-es isolé-es étranger-es les mêmes prestations qu'aux mineurs nationaux ou en situation régulière sur le territoire ;
- Accompagner et soutenir les familles en situation irrégulière avec enfants dans le cadre de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant ;
- Installation de petites structures d'insertion sur une durée limitée pour les populations les plus discriminées, notamment les Roms.

- **Une politique de l'enfance pour bien grandir**

De la petite enfance à la majorité, nous souhaitons mettre en place une politique cohérente fondée sur **l'épanouissement, l'autonomie et la lutte contre la pauvreté des enfants**, en élaborant dans chaque département un projet de territoire pour l'enfance auquel collaborent l'État, la CAF et les communes. Donnons la priorité au développement des places d'accueil collectif pour les jeunes enfants, en garantissant la **mixité sociale et l'accès des enfants en situation de pauvreté**, puisque chaque établissement accueillera une proportion d'enfants vivant sous le seuil de pauvreté correspondant à leur proportion dans la population du bassin de vie de l'établissement. **Nous favoriserons des démarches écologiques dans la crèche pour une meilleure santé des enfants** : alimentation biologique, utilisation de produits de soin biologiques, contrôle de la pollution de l'air... Nous soutiendrons les crèches associatives et coopératives, ainsi que les **crèches aux horaires décalés**.

Dans le cadre de l'Aide sociale à l'enfance, nous souhaitons **développer les alternatives au placement** afin de réduire la séparation de l'enfant et de sa famille aux seules situations inévitables et créer les **établissements d'accueil mère/père/parents-enfant** sous forme de résidence avec services, permettant d'accompagner au quotidien les parents (mineurs ou majeurs) isolés ou en difficulté.

• L'autonomie au cœur de l'éducation dans les collèges

De la petite enfance à la majorité, nous souhaitons mettre en place une politique cohérente fondée sur l'épanouissement, l'autonomie et la lutte contre la pauvreté des enfants :

- **Mettre en place un budget participatif** géré par tous les acteurs (collégiens, personnels, parents d'élèves, élus locaux, associations) qui porterait à la fois sur les bâtiments, la vie interne et la vie du quartier, pour renforcer l'inclusion de toutes et la réussite éducative des collégien-nes.
- **Construire des collèges à taille humaine** (500 élèves maximum), aménagés pour accueillir tous types de handicaps, qui développeront des liens avec les écoles primaires et l'environnement local.
- Promouvoir la labellisation des collèges en éco école, faire évoluer les collèges vers une éco-construction permettant de compenser les pertes d'habitat de la faune sauvage (cavité, avancée de toitures, nichoir). De tels aménagements fournissent d'excellents supports pédagogiques pour sensibiliser les enfants à la protection de la biodiversité. Lancer un **Plan départemental d'économie d'énergie dans les bâtiments scolaires**.
- Favoriser l'apprentissage par les collégien-nes des techniques de **médiation**.
- Développer la **restauration en circuits courts dans les collèges, dans une logique de découverte de l'économie sociale et solidaire**, de structuration des filières locales et régionales et de maintien des cuisines centrales dans les collèges. Inciter à une consommation biologique, locale, moins carnée, de saison, favorisant la découverte de goûts, de protéines vertes, de comestibles locaux... **Organiser la formation des gestionnaires et équipes de cuisine**.
- Développer la mobilité des collégien-nes : **accessibilité en transports en commun** dans les zones rurales, participation à l'aménagement des pistes et des abords cyclables de l'ensemble des collèges, et mise à disposition d'une flotte de **vélos** aux collégiens des zones urbaines.

• Un logement de qualité pour tous

Nous souhaitons mettre en place une politique du logement solidaire et écologique :

- Diversifier les procédures, les matériaux et les types de constructions pour construire des logements sociaux en Bâtiment Basse Consommation (BBC) ;
- Favoriser la construction de PLAI (logement très social) dont le nombre est très largement insuffisant par rapport à la demande ;

- Construire chaque logement afin qu'il soit adapté en cas de perte d'autonomie, et assurer la construction de logements adaptés au handicap dans chaque opération de logements sociaux. La création de bourses au logement social permettra l'échange de logements.

Dans l'habitat ancien, un programme de rénovation volontariste, en particulier isolation thermique, permettra de réduire les factures de chauffage. Il faut aussi :

- Favoriser l'intermédiation locative et les appartements relais, notamment à destination des familles hébergées en hôtel et des jeunes en rupture familiale ;
- Renforcer la politique de lutte contre les expulsions en assurant par des chartes de prévention des expulsions la coordination de l'ensemble des acteurs du logement pour éviter les expulsions ;
- Faire du bon fonctionnement des Fonds de solidarité pour le Logement une priorité : en abondant les fonds à hauteur des besoins, en les ouvrant aux propriétaires occupant/es et en garantissant une aide en faveur des impayés de fluides (eau, gaz, électricité..).

Le département doit également être en pointe pour lutter contre la précarité énergétique et le logement indigne. L'amélioration de la qualité des logements doit être une priorité. Pour cela :

- Mettre en place des dispositifs de repérage des ménages en situation de précarité énergétique, leur fournir un accompagnement afin de déterminer le soutien optimum à leur apporter, qui peut être une formation à la maîtrise des dépenses énergétiques, des soutiens financiers pour une amélioration de l'habitat (pose de thermostat, isolation, etc.).
- Développer les programmes de soutien financier à la rénovation pour une amélioration des performances énergétiques pour les propriétaires aux revenus modestes. Dans le cas des propriétaires bailleurs, l'attribution des aides doit être réservée en priorité pour la rénovation des logements loués à un prix inférieur à celui du marché, à des ménages aux revenus modestes.

La transition écologique des départements

Aux vues des conséquences présentes et à venir de la raréfaction des ressources et du changement climatique, il est indispensable que les départements mobilisent tous les outils dont ils disposent pour élaborer une politique locale de transition écologique. Elle devra prendre en compte la nécessaire sobriété en ressources et en énergie, l'orientation vers des pratiques durables, la préservation ou la restauration des écosystèmes, une protection efficace de la biodiversité.

Pour remplir ces objectifs, le département doit mettre en place des actions et programmes volontaristes selon ses compétences, au niveau de l'aménagement de son territoire, l'agriculture, la lutte contre la précarité énergétique, l'action sociale par le biais du RSA, la gestion et valorisation des déchets.

- **Agriculture et aménagement du territoire**

Le département doit orienter l'agriculture vers des pratiques économes en eau et en hydrocarbures et soutenir une agriculture paysanne, sobre et créatrice d'emplois.

Pour cela, le département doit :

- **Orienter les soutiens publics vers l'agroécologie** qui limite l'érosion des sols, favorise le drainage de l'eau et permet un complément financier par la vente du bois.
- **Mettre en place des « projets alimentaires territoriaux »** instaurés par la loi d'avenir agricole. Ces outils d'aménagement du territoire permettront de co-construire avec les habitants, acteurs économiques, élus, etc. un projet de territoire visant à relocaliser la production, la transformation et la consommation alimentaires. On veillera à ce qu'il y ait une protection des zones naturelles, une limitation et une compensation de l'artificialisation des sols, tout en veillant à ce que la compensation n'entraîne pas la destruction d'autres milieux. Par ailleurs, pour une gestion durable de l'espace agricole et afin de débloquer l'installation, il faut favoriser différentes formes d'appropriations collectives et progressives du foncier (soutien à l'acquisition de foncier via les SAFER ou les EPF, voir les résultats de l'association Terre de lien).
- **Favoriser la parcellisation des grandes surfaces de monocultures**, par à minima, l'instauration de haies brise vent et refuge de la faune sauvage. Généraliser la plantation de bosquets au pied des éoliennes.
- **Mettre en place des dispositifs d'aide pour les agriculteurs voulant intégrer les GIEE** (Groupements d'Intérêt économique et environnemental) prévus par la loi d'avenir agricole. Cela leur donnera une réelle indépendance dans le choix de leurs pratiques culturelles vis-à-vis du modèle conventionnel et facilitera l'orientation vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement, plus économiques et plus créatrices d'emplois.

- **Développer le maraîchage bio** sur des surfaces d'un ou deux hectares. Cette source d'emploi considérable permettra l'émergence d'une agriculture paysanne fournissant des produits de qualité. Mettre en lien les productions du territoire avec la restauration scolaire, en facilitant les partenariats avec les producteurs locaux.
- **Veiller à l'application stricte de la loi littoral**, voire la renforcer, en interdisant tout permis de construire en bordure de mer. Mieux encadrer la fréquentation du public dans les espaces sensibles. L'accès à la nature pour tous ne doit pas être synonyme de perturbation, voire de destruction des milieux naturels. Créer et multiplier les zones de tranquillité dans les espaces forestiers afin de reconstituer les chaînes de vie sauvage.
- **Accompagner les collectivités dans la démarche "0 Phyto"**, en anticipation de la Loi Labbé qui prévoit l'interdiction de l'utilisation de produits phytosanitaires pour les particuliers et collectivités territoriales.
- Instaurer des mesures plus contraignantes pour la **protection de l'eau** : pas de pesticides dans les cultures aux abords des cours d'eau, la bande des 5 m actuelle n'est pas suffisante.
- Créer des centres d'information citoyens sur l'alimentation, l'agriculture, l'énergie, les alternatives écologiques et leur mise en oeuvre. Former des intervenants pour les administrations, les écoles et les entreprises afin de les tenir informés de l'évolution des techniques et des objectifs dans ces domaines.

- **De nouvelles pratiques économiques et solidaires qui participent à la transition écologique**

Ces nouvelles pratiques fournissent des environnements efficaces pour accompagner les personnes en difficulté ou en situation précaire, offrant des possibilités de formation, de réinsertion, de restauration du lien à l'autre, qu'il soit humain ou non, de reprise de contact avec l'environnement au sens le plus large. Le département devra veiller à développer ces pratiques d'une part et à les articuler avec l'aide sociale pour lutter contre la précarité, l'exclusion et la solitude subie.

Le département doit s'impliquer afin de développer les jardins partagés, la formation à la permaculture, la construction collective ou réhabilitation de logements avec et pour les sans-abris.

- Soutenir les épiceries solidaires, les banques alimentaires, la création de filières de récupération et de don de produits alimentaires ou matériels non consommés ;
- Favoriser l'émergence de monnaies locales pour une consommation locale et le développement de l'emploi durable ;
- Revoir la notion de logement social. Veiller à ne pas faire de ces logements des ghettos, en les intégrant mieux dans les programmes d'urbanisme.

• Gestion des déchets

La gestion des déchets ne dispose pas de solution unique et universelle : elle passe par la complémentarité et **l'adaptation au contexte local**. C'est un problème de mode de vie et de choix de consommation.

La gestion de ces produits, et des déchets qu'ils risquent de devenir, doit intégrer de façon concomitante une large gamme de préoccupations environnementales, sociales et économiques. La prévention des déchets est la priorité absolue, ses possibilités doivent être systématiquement envisagées avant tout choix ou décision dans ce domaine. La prévention doit être qualitative :

- Développer le **soutien aux créations de ressourceries, recycleries** et toute initiative visant à économiser les ressources.
- **Encourager les pratiques vertueuses** en développant un réseau d'ambassadeurs du tri, rémunérés, actifs dans les communes, les déchetteries...
- **Développer le tri à la source** en proposant des informations plus claires et en fournissant plus de bacs individuels de points de compostage en jardins publics, écoles ou immeubles.
- S'assurer de la mise en place de **consignes des bouteilles en verre** dans les cafés, hôtels, restaurants.
- Soutenir l'implantation de poulaillers individuels ou collectifs qui permettent une baisse de 35 % de collecte d'ordures ménagères.

• Une politique départementale visant à économiser l'énergie et à préserver le climat

La responsabilité des activités humaines dans le dérèglement climatique ne fait plus de doute alors que la raréfaction des ressources énergétiques est largement engagée. Ces constats nous obligent à revoir notre mode de développement et à prendre des mesures qui construisent une alternative énergétique départementale au « tout pétrole ».

Dans le cadre d'une politique énergétique qui participe à la réduction des pollutions et pour doter notre département d'une alternative aux énergies fossiles, nous agirons pour :

- **Renforcer le Plan Climat-Énergie** qui vise à réduire la consommation d'énergie du patrimoine bâti géré par le Conseil général : collèges, crèches, mais aussi dans les maisons de retraite et dans les logements.
- Mise en oeuvre des normes BBC devenues obligatoires dans les nouvelles constructions ;
- Encourager le développement des énergies renouvelables, la géothermie en tête au moyen d'une maîtrise et d'une gestion publique ;
- Promouvoir une filière bois au niveau départemental.